

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 070-22

Le 13 juin, 2022

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Inter Pipeline Ltd. (IPL1 - IPL2 - Brookfield Infrastructure Corporation BIPC)
Scission d'actions (Suivi)

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations de la circulaire No. 068-22 et de l'avis aux membres No. 2022-072 publiés le 10 juin 2022, le prix d'ouverture de Brookfield Infrastructure Corporation (TSX: BIPC), en date du lundi 13 juin 2022, est fixé à 58,24 \$ CA par action.

En conséquence, le nouveau livrable par contrat IPL2 sera le suivant :

NOUVEAU **34 actions ordinaires Brookfield Infrastructure Corporation (BIPC), un**
LIVRABLE PAR **montant en espèces de 135,00\$ CA et une considération en espèces**
CONTRAT: **de 56,49 \$ CA équivalente à 0.9699 (100 x 0.009699) d'un action de**
 Brookfield Infrastructure Corporation basé sur le prix d'ouverture
 (post regroupement) de BIPC du lundi le 13 juin 2022.

Tout autre détail du rajustement compris dans le circulaire No. 068-22 et dans l'avis aux membres No. 2022-072 demeurent inchangé.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés